Transports Canada Transport Canada

TP 15080F
(09-2010)

Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance

PREMIÈRE VERSION

SEPTEMBRE 2010

Sécurité maritime

Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

TC-1004148

Canada

Autorité responsable	**Approbation**
Le directeur, Normes du personnel et pilotage, assume la responsabilité de ce document, notamment de tout changement, correction ou mise à jour.	*Original signé par Naim Nazha* Sécurité maritime

Date de publication initiale : 2010-09 **Date de révision :**

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2010.

Transports Canada autorise la reproduction de cette publication TP 15080F, s'il y a lieu. En dépit de cette autorisation, Transports Canada ne peut en aucun cas être tenu responsable des renseignements présentés ni des interprétations qui pourraient en être données. Il se peut que la publication TP 15080 ne soit pas actualisée pour refléter les modifications apportées au contenu d'origine. Pour des renseignements plus à jour, veuillez vous adresser à Transports Canada.

ISBN: 978-1-100-95875-0
Catalogue No: T29-82/2010F-PDF

TP 15080F
(09/2010)

TC-1004148

RENSEIGNEMENTS SUR LE DOCUMENT

Titre	Norme relative à l'administration de l'examen pour l'obtention d la carte de conducteur d'embarcation de plaisance sur Internet		
TP nº	**TP 15080F**	**Édition**	**1** **SGDDI # 6181456**
Nº de catalogue	**T29-82/2010F-PDF**	**ISBN**	**978-1-100-95875-0**
Auteur	Normes du personnel maritime et pilotage (AMSP)	**Téléphone**	613-990-4350
	Tour C, Place de Ville	**Télécopieur**	613-990-1538
	330, rue Sparks, 8e étage	**Courriel**	Sécuritémaritime-marinesafety@tc.gc.ca
	Ottawa (Ontario) K1A 0N8	**URL**	http://www.tc.gc.ca/securitemaritime

RÉVISIONS

Dernier examen

Prochain examen

Révision nº	Date de publication	Pages touchées	Auteur(s)	Brève description des changements
1	**05-10-2010**	**1ière page** **i** **5** **13**	**Christine Payne**	**Addition of bar code and TC number;** **Addition of Catalogue & ISBN numbers;** **Amendment of plain language email address;** **"Nota" – add "de constitution" after certificats**
2	**07-12-2010**	**6** **7**	**Christine Payne**	**6.3 – 6. Modifié la phase à la fin "être attayant pour le candidate" pour " favoriser la participation du candidat"** **6.4 1,3,4,5,6 -Modifié – sequences sonores pour clips audio**
3	**07-12-2010**	**7** **9**	**Christine Payne**	**Modifié – 6.4 5. replacer la phrase, meilleure façon de l'écrire.** **7.0 9. – modifié fin de phrase « à livre ouvert »**
4	**07-12-2010**	**12**	**Christine Payne**	**Modifié 10.0, paragraphe 3**

Accusé de réception :

Transports Canada tient à remercier les contributions du Dr Rafael Scapin, Ph.D, technologies de l'information, Collège Dawson et le National Association of State Boating Law Administrators (NASBLA) dans le développement de cette nouvelle Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance au Canada.

.

Table des matières

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 FONDEMENT JURIDIQUE 1

3.0 CONTEXTE 2

4.0 APERÇU 2

5.0 DEMANDES D'APPROBATION DES PRESTATAIRES DE COURS 2

6.0 NORMES RÉGISSANT LE GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE 3

- 6.1 AUTHENTIFICATION DE L'IDENTITÉ DU CANDIDAT 3
- 6.2 ORGANISATION DU GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE 4
- 6.3 CONCEPTION DU GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE 6
- 6.4 QUALITÉ DES GRAPHIQUES, DES IMAGES ET DES ANIMATIONS 7
- 6.5 INTERFACE UTILISATEUR 7

7.0 ORGANISATION DE L'EXAMEN EN LIGNE EN VUE DE L'OBTENTION DE LA CCEP 8

- 7.1 INTERFACE UTILISATEUR 10
- 7.2 APRÈS L'EXAMEN 10
- 7.3 RÉUSSITE 10
- 7.4 ÉCHEC 11

8.0 COORDONNÉES DU PRESTATAIRE DE COURS 11

9.0 PROMOTION OU PUBLICITÉ 11

10.0 SURVEILLANCE EN TEMPS RÉEL DURANT LES EXAMENS EN LIGNE EN VUE D'OBTENIR LA CCEP 12

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DEMANDE 13

ANNEXE B – LISTES DE CONTRÔLE 14

- 1.0 GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE : ÉLÉMENTS PRESCRITS 14
- 1.2 EXIGENCES RELATIVES À L'EXAMEN EN LIGNE EN VUE D'OBTENIR LA CCEP (SMTC) 15

ANNEXE C – SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES OBLIGATOIRES ET LA DÉCLARATION OFFICIELLE CONCERNANT LE CONTENU DU GUIDE D'ÉTUDES EN LIGNE (DISPONIBLE SEULEMENT SUR DEMANDE) 16

1.0 INTRODUCTION

La Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada (SMTC) gère le Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance en vertu du *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance* (RCCEP), dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des plaisanciers dans les voies navigables du Canada. Son but est de sensibiliser le public à la sécurité nautique par une formation de qualité supérieure et l'administration d'examens uniformes. Après avoir suivi les cours et/ou fait les examens de sécurité nautique, les plaisanciers se voient remettre une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) qui, lorsqu'elle se trouve à bord de l'embarcation, constitue une « preuve de compétence ».

Ce sont des organismes du secteur privé que l'on désigne comme prestataires de cours qui dispensent les cours de sécurité nautique, administrent les examens et délivrent les CCEP. La SMTC est responsable de la surveillance réglementaire du programme, notamment de l'élaboration des règlements, des normes, des politiques et des lignes directrices. À l'appui de ce programme, la SMTC a élaboré une nouvelle norme visant le passage de l'examen sur Internet.

La nouvelle norme, intitulée *Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance* TP 15080F, sera utilisée par les prestataires de cours pour élaborer leurs Guides d'étude en ligne et autoriser l'accès aux examens en ligne.

2.0 FONDEMENT JURIDIQUE

En vertu de l'alinéa 207(1)(b) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre, établir des règlements régissant la délivrance des permis d'embarcation de plaisance et la sécurité des embarcations de plaisance. Cela englobe l'examen médical, l'âge minimum, **le niveau de connaissances, de compétences, de formation et d'expérience des conducteurs d'embarcations de plaisance ou de certaines catégories d'embarcations, et les preuves nécessaires pour attester le respect de ces qualifications.**

Compte tenu de ce fondement, le ministre des Transports demande officiellement que tous les Guides d'étude en ligne sur la sécurité des embarcations de plaisance reposent sur le contenu intégral des deux documents qui suivent et le reflètent :

- *la Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance* TP 15080F;
- *le Syllabus de cours et d' examen de sécurité nautique* TP 14932F.

3.0 CONTEXTE

Le Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance du Canada a vu le jour en 1999 à cause du nombre de victimes et de blessés de la navigation de plaisance, dans le but d'améliorer la sécurité des voies navigables du Canada par l'éducation et la formation. Le programme a été mis en place progressivement sur une durée de 10 ans et il est aujourd'hui entièrement en vigueur. Quiconque conduit une embarcation de plaisance motorisée à des fins récréatives doit porter une preuve de compétence à bord. Cette preuve de compétence peut être :

- une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) – il s'agit de la preuve la plus courante, délivrée aux conducteurs qui ont réussi à l'examen reconnu de sécurité nautique;
- une preuve comme quoi le conducteur a suivi avec succès un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999;
- un certificat maritime spécifié;
- une liste de vérification de sécurité pour les bateaux de location, qui n'est valable que pendant la durée de location.

La prestation en ligne du Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance permet aux plaisanciers canadiens d'avoir accès aux tout derniers renseignements sur la sécurité nautique et d'apprendre à mieux connaître la sécurité nautique.

Cette nouvelle norme remplace les *Principes de passage d'examen sur Internet* existants.

4.0 APERÇU

La prestation en ligne du Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance comporte deux volets :

1. un Guide d'étude en ligne obligatoire;
2. un examen sur la sécurité nautique généré de manière aléatoire à partir de la banque de questions de la SMTC.

5.0 DEMANDES D'APPROBATION DES PRESTATAIRES DE COURS

Avant d'adopter la TP 15080F, **les prestataires de cours doivent** :

1. Élaborer leur Guide d'étude en ligne, lequel repose sur leur manuel de cours actuel (qui contient tous les éléments de la TP 14932F) et structuré selon la TP 15080F;

2. Présenter un dossier complet comportant :
   - un formulaire de demande dûment rempli (voir annexe A),
   - une description complète sur copie papier du contenu, de l'agencement et de la conception du Guide d'étude en ligne dans la langue dans laquelle il sera utilisé* (impression de chaque page depuis la table des matières jusqu'aux questionnaires d'examen des chapitres),
   - le sommaire de présentation des connaissances nécessaires obligatoires et la déclaration officielle concernant le contenu du guide d'études dûment rempli – (annexe C) *disponible sur demande*,
   - une impression complète de toutes les questions et réponses et des grilles de corrections des questionnaires d'examen des chapitres (au minimum 200),
   - l'adresse Web (URL) du site d'élaboration (qui figure sur le formulaire de demande), qui permettra à la SMTC d'y avoir accès pour procéder à l'examen et à l'approbation;
   - annexe B est un outil qui aidera les prestataires de cours à s'assurer qu'ils rencontrent toutes les exigences de la TP 15080F.

   * Faire parvenir les copies françaises et anglaises si ils sont utilisés dans les deux langues officielles.

3. Prouver à la SMTC que toutes les exigences de ces normes sont bien respectées.

6.0 NORMES RÉGISSANT LE GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE

La SMTC se réserve le droit de modifier, d'actualiser, d'ajouter ou de supprimer toute donnée ayant trait aux lois ou aux règlements fédéraux et d'apporter tout autre changement relatif à la sécurité nautique. Nous modifierons la TP 15080F en conséquence et ferons part de toutes les modifications aux prestataires de cours.

6.1 AUTHENTIFICATION DE L'IDENTITÉ DU CANDIDAT

Le processus d'inscription en ligne exige des candidats qu'ils fournissent au moins les renseignements personnels suivants :

- Prénoms,
- nom de famille,
- date de naissance,
- sexe,
- adresse (numéro civique, nom de la rue, ville, province, code postal),
- numéro de téléphone,
- adresse électronique.

Le processus d'inscription en ligne permet de valider les champs de données afin d'assurer l'intégrité des données et de vérifier que le candidat a fourni toutes les données demandées.

Une fois le formulaire d'inscription dûment rempli et validé, les candidats se verront attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe, ce qui leur permettra d'avoir accès au Guide d'étude en ligne.

Les prestataires de cours doivent se plier à une politique stricte sur la protection de la vie privée qui garantit qu'ils ne transmettront aucune donnée sur le candidat à une autre partie que la SMTC et le producteur des cartes du prestataire de cours et qu'ils ne se serviront pas des données à une autre fin que celle de délivrer une CCEP.

Les sites Web des prestataires de cours doivent comporter une déclaration sur les fraudes d'identité.

6.2 ORGANISATION DU GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE

Raison d'être : En termes simples, un Guide d'étude en ligne est un ouvrage électronique que les candidats doivent obligatoirement lire avec ou sans la présence d'un chargé de cours. C'est pourquoi son contenu doit être présenté de telle manière que les candidats puissent l'assimiler.

Objectif : Les candidats doivent avoir la possibilité de repérer les messages clés du Guide d'étude en ligne avant de faire l'examen à livre ouvert.

Le Guide d'étude en ligne obligatoire traite des éléments fondamentaux de la sécurité nautique, des règlements et des pratiques exemplaires reconnues. **Ce Guide d'étude en ligne doit reposer sur la TP 14932F et refléter l'intégralité de son contenu, de son objet, de sa raison d'être et de ses objectifs.**

Le prestataire de cours doit actualiser le Guide d'étude en ligne pour refléter les modifications apportées aux lois ou aux règlements fédéraux et apporter d'autres changements, mises à jour ou corrections au Guide d'étude en ligne qui peuvent être demandés par la SMTC à tout moment.

Instructions à suivre impérativement pour l'élaboration d'un Guide d'étude en ligne

Au moment de préparer le Guide d'étude en ligne, le prestataire de cours doit se conformer à ces quatre (4) instructions fondamentales :

1. Le Guide d'étude en ligne **doit** contenir les 257 connaissances indispensables dans leur intégralité, même s'il n'est pas nécessaire qu'il suive la même structure que la TP 14932F;
2. Le contenu du Guide d'étude en ligne doit fidèlement refléter la justification des sections 9.1 à 9.10 de la TP 14932F pour s'assurer que les plaisanciers comprennent l'importance qu'il y a à assimiler les renseignements prescrits sur la sécurité nautique;

3. Le contenu du Guide d'étude en ligne doit être conçu de manière à atteindre les objectifs d'apprentissage précis mentionnés dans chaque section de la TP 14932F.
4. Le contenu du Guide d'étude en ligne doit expliquer ou décrire de manière satisfaisante et détaillée chaque connaissance nécessaire présentée dans la TP 14932F.

Importance du langage simple

Le langage simple est une exigence de la Politique de communication du gouvernement du Canada et constitue une priorité de la SMTC. C'est pourquoi nous vous recommandons vivement d'élaborer votre Guide d'étude en ligne en veillant à ce que les mots que vous employez soient faciles à lire, à comprendre, à mémoriser et à utiliser par votre public. Si vous vous adressez au grand public, nous vous conseillons de rédiger le Guide en fonction du niveau de lecture des élèves de la 4e à la 6e année. Si vous avez des questions sur le langage simple, veuillez envoyer un courriel à dlottaeplainlanguage@tc.gc.ca pour une version PDF de nos lignes directrices sur le langage simple.

Le Guide d'étude en ligne doit présenter les caractéristiques suivantes :

1. Il doit contenir le contenu intégral d'un manuel de cours approuvé énoncé dans la TP 15080F (annexe C dûment remplie);
2. Il doit être structuré en au moins cinq (5) chapitres avec un questionnaire d'examen du chapitre à la fin de chaque chapitre;
3. Le nombre total de questions des questionnaires d'examen des chapitres doit être d'au moins cinquante (50) et d'au moins dix (10) questions d'exercice par chapitre;
4. Chaque questionnaire d'examen d'un chapitre exige du candidat qu'il réponde correctement à 80 % des questions avant de passer au chapitre suivant;
5. La durée nécessaire à l'examen du Guide d'étude en ligne ne doit pas être inférieure à trois (3) heures et chaque chapitre doit également être assorti d'une durée minimum;
6. Un candidat peut remplir le Guide d'étude en ligne un chapitre à la fois et à son propre rythme, sur une durée pouvant atteindre un (1) an;
7. Le contenu doit être présenté sous forme narrative en utilisant des en-têtes, des titres et des étiquettes uniformes et une police facile à lire;
8. Le Guide d'étude en ligne doit présenter les renseignements sur la sécurité nautique sous la forme d'une leçon avec un examen approfondi des divers thèmes énumérés dans la TP 14932F;
9. Les questions d'examen des chapitres et les sujets de discussion doivent suivre chaque chapitre du Guide d'étude en ligne;

10. Le Guide d'étude en ligne doit contenir une table des matières ou une carte du site;
11. Les prestataires de cours doivent concevoir les questions des questionnaires d'examen des chapitres qui reflètent le contenu présenté dans chaque chapitre respectif;
12. À la fin du questionnaire d'examen de chaque chapitre, le candidat sera noté automatiquement et il recevra sa note en ligne. Les prestataires de cours **ne doivent pas** fournir les réponses, seulement les mauvaises réponses;
13. **Les prestataires de cours doivent apporter la preuve de leurs services aux candidats (p. ex. 1er chapitre gratuit) avant le commencement de la séance consacrée au Guide d'étude en ligne. Cela a pour but de s'assurer que le candidat comprend ce pour quoi il paie et de quel type d'expérience d'apprentissage il bénéficiera de la part d'un prestataire particulier;**
14. Le prestataire de cours doit afficher sa politique de remboursement sur son site Web dans un langage clair et facile à comprendre que le candidat peut consulter avant le processus de paiement.

6.3 CONCEPTION DU GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE

1. La page Web du Guide d'étude en ligne doit être présentée de manière attrayante, facile à lire et conviviale;
2. Le contenu doit être présenté de manière à permettre aux utilisateurs de comprendre le texte et de le mémoriser. Toutefois, c'est au prestataire de cours de décider des éléments à y insérer, comme des graphiques, des images, des segments sonores et vidéo et/ou des animations;
3. Si les prestataires de cours utilisent des graphiques, des images ou des séquences sonores ou vidéo dans le Guide d'étude en ligne, ils doivent également fournir un texte écrit pour que les candidats puissent le lire. Le candidat doit être en mesure de réentendre les segments d'instruction;
4. La page Web du Guide d'étude en ligne doit être adaptée à tous les cadres d'exploitation (divers systèmes d'exploitation, navigateurs Web et vitesses de connexion);
5. Les termes nautiques employés dans le Guide d'étude en ligne doivent comporter des hyperliens avec leurs définitions la première fois qu'ils apparaissent dans le Guide;
6. Le Guide d'étude en ligne doit être conçu de manière à favoriser la participation du candidat;
7. Le Guide d'étude en ligne ne doit pas avancer automatiquement. Il doit être conçu pour que seul le candidat puisse avancer en cliquant sur le bouton « Suivant »;

8. Le prestataire de cours doit concevoir un système pour surveiller les progrès des candidats à chaque entrée en communication et présenter ces renseignements par écrit et/ou de manière visuelle.

6.4 QUALITÉ DES GRAPHIQUES, DES IMAGES ET DES ANIMATIONS

1. Le Guide d'étude en ligne doit comporter des graphiques, des images, des animations, des clips audio et/ou vidéo lorsque cela est nécessaire à l'illustration des concepts;
2. Les animations doivent être conçues au moyen de graphiques qui peuvent être visionnés sur des écrans de diverses résolutions;
3. Les graphiques, les images, les animations, les clips audio et/ou vidéo doivent avoir une taille de fichier raisonnable pour pouvoirs être téléchargés rapidement et être diffusés sur une grande diversité de plates-formes et de vitesses de connexion;
4. Les animations, les clips audio et/ou vidéo doivent permettre l'enseignement au rythme du candidat, où c'est ce dernier qui contrôle le rythme du segment d'enseignement et qui peut le relire au besoin;
5. L'uniformité de conception des graphiques, des images, des animations, des clips audio et/ou vidéo favorisera la participation de tous les groupes d'âge d'utilisateurs;
6. Tous les graphiques, les images, les animations, les clips audio et/ou vidéo doivent être techniquement exacts selon ce qui est énoncé dans la TP 14932F.

6.5 INTERFACE UTILISATEUR

1. Les candidats doivent clairement comprendre les services qu'offre le prestataire de cours et se faire une bonne idée du Guide d'étude en ligne; de la façon dont il fonctionne et s'il est parfaitement adapté au candidat, **avant** de prendre un engagement à l'égard du prestataire de cours;
2. Les candidats doivent parfaitement comprendre le contenu de chaque chapitre du Guide avant de répondre au questionnaire d'examen du chapitre;
3. Les candidats ne sont pas autorisés à répondre au questionnaire d'examen du chapitre sans y avoir consacré le temps d'étude minimum nécessaire;
4. Chaque chapitre chronométré doit se terminer par un questionnaire d'examen du chapitre qui oblige le candidat à répondre correctement à 80 % des questions avant de passer au chapitre suivant;
5. Un candidat peut consacrer à une section plus de temps que ce qui est prévu;
6. Les prestataires de cours doivent faire savoir aux candidats qu'ils ont déjà visionné le contenu au moyen :
   - d'un changement de couleur du lien,
   - d'un crochet ou d'un résumé des tâches qu'ils ont déjà accomplies;

7. Lorsqu'un candidat a répondu avec succès au questionnaire d'examen d'un chapitre, il peut retourner à la page du contenu de ce chapitre à tout moment sans autre contrainte de temps;
8. Le Guide d'étude en ligne ne peut pas avancer automatiquement;
9. Les candidats qui ne répondent pas à 80 % des questions recevront un message leur disant d'étudier le texte à nouveau. Ils n'ont pas le droit de répondre à nouveau au questionnaire d'examen du chapitre tant qu'ils n'ont pas consacré le minimum de temps prévu pour l'étude de ce chapitre;
10. Le deuxième questionnaire ne peut pas contenir plus de 50 % des mêmes questions que le questionnaire précédent;
11. La banque de questions doit contenir au minimum 200 questions;
12. Les questions doivent être formulées de manière que leur contenu soit approprié, et que les réponses soient plausibles;
13. Les questions et les réponses du questionnaire d'examen du chapitre ne doivent pas être photocopiées ou reproduites à partir de la banque de questions de la SMTC;
14. Les candidats ne pourront pas faire l'examen final s'ils n'ont pas répondu avec succès au questionnaire d'examen de chaque chapitre.

7.0 ORGANISATION DE L'EXAMEN EN LIGNE EN VUE DE L'OBTENTION DE LA CCEP

Lorsqu'un candidat a terminé l'examen du Guide d'étude en ligne, il peut alors faire l'examen de sécurité nautique. Aux termes de la TP 15080F, la SMTC gérera ainsi l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP :

1. La SMTC gérera les clients du prestataire de cours pour les autoriser à télécharger une clé d'identification d'accès sécurisé (CIAS) (***les lignes directrices sur l'utilisation et le fonctionnement des CIAS suivront ultérieurement***);
2. Le prestataire de cours doit télécharger le fichier codé CIAS par le biais du site Web de la SMTC;
3. Le prestataire de cours doit décrypter le fichier CIAS en se servant des certificats Entrust;
4. Le prestataire de cours doit établir sa propre application Web pour fournir les renseignements et la CIAS du candidat à la demande d'examen en ligne visant l'obtention de la CCEP au moyen d'une adresse URL ou d'une autre technologie existante;
5. Le site Web du prestataire de cours doit comporter un hyperlien avec l'examen en ligne visant l'obtention de la CCEP pour permettre au candidat d'avoir accès à l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP de la SMTC;

6. Le site Web du prestataire de cours doit fournir les renseignements suivants sur le candidat à la demande d'examen en ligne visant l'obtention de la CCEP de la SMTC :
   - prénoms,
   - nom de famille,
   - adresse,
   - adresse électronique,
   - date de naissance,
   - CIAS;
7. Une fois que les renseignements sur le candidat et la CIAS ont été validé, le candidat peut entrer en communication avec le site de l'examen en ligne de la CCEP de la SMTC pour passer l'examen;
8. L'examen contiendra des questions extraites au hasard de la banque de questions sur la sécurité nautique de la SMTC;
9. L'examen se déroulera à livre ouvert;
10. L'examen n'exige pas la présence d'un surveillant;
11. L'examen peut se dérouler au domicile du candidat;
12. Les questions de l'examen peuvent être présentées avec des graphiques en couleur ou des photos afin de vérifier la connaissance que le candidat possède au niveau des aides à la navigation, des règles de navigation, de la navigation de nuit et/ou d'autres sujets;
13. Le candidat ne pourra visionner qu'une seule question à la fois;
14. L'examen sera chronométré et une durée minimum sera fixée pour chaque question;
15. Le candidat ne pourra pas retourner à la question précédente;
16. Comme le précise l'alinéa 4(1)*a*) du RCCEP, la note de passage de l'examen est fixée à 75 %;
17. Chaque segment de l'examen générera au hasard un examen individuel sur la sécurité nautique qui comportera des questions sur la sécurité nautique provenant de la banque de la SMTC selon une matrice d'examen préétablie;
18. Il y aura un examen unique pour chaque candidat et une CIAS sera attribuée à cet examen et à ce candidat en particulier;
19. Un candidat peut passer un (1) seul examen de sécurité nautique par jour (24 heures);
20. À tout moment, la SMTC peut modifier :
    - la banque de questions et les graphiques connexes,
    - le nombre et la description des catégories (c.-à-d. la matrice d'examen),
    - le nombre de questions par catégorie,
    - le nombre total de questions de l'examen.

7.1 INTERFACE UTILISATEUR

Le logiciel d'examen empêchera les candidats :

- d'imprimer le texte,
- de le photocopier,
- d'imprimer l'écran,
- d'avoir accès à une autre application,

…tant qu'il n'aura pas soumis son examen pour qu'il soit noté.

7.2 APRÈS L'EXAMEN

À la fin de l'examen, les candidats recevront automatiquement leurs résultats en ligne.

7.3 RÉUSSITE

1. Une fois que le candidat aura réussi l'examen en obtenant la note minimum de passage de 75 % ou plus, la SMTC lui enverra un courriel qui lui permettra d'imprimer une CCEP provisoire directement à partir du site Web de la SMTC. La SMTC adressera également une confirmation par courriel au prestataire de cours à titre informatif;
2. La CCEP provisoire affichera la CIAS, qui est liée exclusivement aux renseignements personnels sur le candidat. Cela garantit que la CCEP provisoire n'est pas partagée et permet de facilement savoir si la CCEP provisoire a été produite de manière frauduleuse;
3. Outre la CIAS, la CCEP provisoire doit aussi contenir les renseignements suivants :
   - date d'émission,
   - date d'expiration,
   - prénoms,
   - nom de famille,
   - date de naissance,
   - nom du prestataire de cours,
   - numéro de téléphone du prestataire de cours;
4. La CCEP provisoire expire au moment où le candidat reçoit sa CCEP permanente ou au plus tard 60 jours après la date où il a fait l'examen;
5. Le prestataire de cours est chargé de remettre au candidat la CCEP permanente.

7.4 ÉCHEC

1. Si un candidat échoue à l'examen final, il peut repasser l'examen une (1) seule fois sans avoir à refaire le Guide d'étude en ligne. Le deuxième examen doit être fait au bout de 24 heures et au plus tard 30 jours après le premier examen échoué;
2. Si le candidat échoue à l'examen, la SMTC adressera un courriel au prestataire de cours;
3. Le candidat sera tenu de visiter le site Web du prestataire de cours pour avoir accès au site Web de la SMTC afin de repasser l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP;
4. Si le candidat échoue à l'examen lors de la deuxième reprise, la SMTC adressera un courriel au prestataire de cours et le candidat sera tenu de refaire en totalité le Guide d'étude en ligne et ce en respectant les mêmes exigences de temps.

8.0 COORDONNÉES DU PRESTATAIRE DE COURS

1. Le Guide d'étude en ligne et l'examen doivent fournir aux candidats un hyperlien électronique ou un numéro de téléphone qu'ils peuvent utiliser pour entrer en contact avec le prestataire de cours;
2. Les prestataires de cours doivent répondre à toutes les demandes de renseignements dans un délai de 48 heures;
3. Des réponses automatiques indiquant que le prestataire de cours a reçu le courriel de l'utilisateur ne satisfont pas à cette exigence;
4. Le prestataire de cours doit préciser ses heures normales d'ouverture ainsi que d'indiquer un délai raisonnable dans lequel le candidat peut s'attendre à recevoir une réponse.

9.0 PROMOTION OU PUBLICITÉ

Le Guide d'étude en ligne ne doit contenir aucun document promotionnel ni de publicité visible à l'écran.

Tous les documents promotionnels sur le site Web d'un prestataire de cours doivent être conçus dans le respect de l'éthique et de l'honnêteté et ne pas chercher à induire en erreur le public canadien.

Les prestataires de cours ne doivent pas solliciter les noms ou les adresses électroniques d'éventuels candidats auprès des candidats en ligne.

10.0 SURVEILLANCE EN TEMPS RÉEL DURANT LES EXAMENS EN LIGNE EN VUE D'OBTENIR LA CCEP

Un système en ligne doit permettre la surveillance en temps réel des candidats qui utilisent le Guide d'étude en ligne et qui font l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP.

Cela permet de recueillir des renseignements sur le nombre de candidats qui font l'examen à un moment donné, la durée pendant laquelle ils sont en communication, le nombre de questions qu'ils ont présentées jusqu'ici ainsi que leur choix de réponses.

SMTC demandera, de temps en temps, d'avoir accès aux sites Web des prestataires de cours pour des fins de surveillance. L'accès aux sites web des prestataires de cours sera uniquement sur demande et pour fins de surveillance seulement.

Les prestataires de cours doivent faire savoir aux candidats que, lorsqu'ils demandent un Guide d'étude en ligne et demandent à passer un examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP, leurs renseignements personnels serviront exclusivement à des fins de vérification.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DEMANDE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN ET D'APPROBATION – GUIDE D'ÉTUDE EN LIGNE

Nom du prestataire de cours : _____

Nom officiel de votre entreprise et/ou organisme tel qu'il apparait au registre de votre province : _____

Titre du Guide d'étude en ligne : _____

Coordonnées du prestataire de cours : _____

Adresse :

_____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Adresse internet : _____

Adresse internet (site d'élaboration du Guide) : _____

Langue : _____

Instructions selon la section 5.0 :
Une fois rempli, veuillez renvoyer à :

Chef, Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
Sécurité maritime
Transports Canada
330, rue Sparks
Tour C, Place de Ville, 8e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N8

Nota: Le demandeur doit fournir des copies des statuts constitutifs et certificats de constitution selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions ou toutes autres documents équivalents délivrés en vertu de la loi qui l'a créé.

ANNEXE B – LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ADMINISTRATION SUR INTERNET DE L'EXAMEN D'OBTENTION DE LA CARTE DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE (TP 15080F)

Introduction

Cette liste de contrôle aidera les prestataires de cours à s'assurer qu'ils respectent bien les exigences fixées par la SMTC et qu'ils rencontrent toutes les exigences dans la *Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance* TP 15080F.

1.0 Guide d'étude en ligne : Éléments prescrits

Élément	Oui	Non	Note
Le formulaire de demande dûment rempli.			
La description sur copie papier du Guide d'étude en ligne dans la langue dans laquelle il sera utilisé.			
L'adresse Internet. (Le site d'élaboration du Guide.)			
Le manuel du cours.			
Le manuel converti en format hypertexte (HTML, Flash).			
La page Internet contenant des renseignements sur le Guide d'étude en ligne ainsi que l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP.			
Le formulaire d'inscription en ligne. (Les renseignements personnels fournis par le candidat.)			
La description claire des services et des prix fournis au candidat. (P. ex. un spécimen de chapitre gratuit.)			
Déclaration sur les fraudes d'identité.			
La politique sur la protection des renseignements personnels.			
La politique sur les paiements.			
La politique sur les remboursements.			
Le site testé au moyen des principaux navigateurs.			
La conformité en matière d'accessibilité. (Les normes W3C.) www.w3.org			
Le spécimen de chapitre. (Le chapitre gratuit.)			
Les coordonnées du prestataire de cours : l'adresse électronique, la salle de clavardage ou le numéro de téléphone que les candidats peuvent utiliser en tout temps, lorsqu'ils étudient le Guide d'étude en ligne.			
La table des matières.			

Le texte écrit. (En cas de récit.)			
L'élément de suivi. (Qui indique où les candidats se sont arrêtés.)			
L'élément chronométré réalisé. (Qui stipule une durée minimum pour chaque chapitre.)			
Un spécimen de questionnaire d'examen de chapitre.			
La liste de toutes les questions des questionnaires d'examen des chapitres. (200 Minimum.)			
L'administration des questionnaires d'examen des chapitres.			
La notation automatique des questionnaires d'examen des chapitres.			
Le nombre minimum des questions des questionnaires d'examen des chapitres : 80 %			
L'avertissement en cas d'échec au questionnaire d'examen d'un chapitre. (Si le candidat répond à moins de 80 % des questions, il doit reprendre tout le chapitre.)			
La création d'un hyperlien entre l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP et la SMTC.			
L'envoi d'un courriel au candidat avec les résultats.			

1.2 Exigences relatives à l'examen en ligne en vue d'obtenir la CCEP – SMTC – EN COURS DE CONCEPTION, SUIVRA ULTÉRIEUREMENT

ANNEXE C – SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES OBLIGATOIRES ET LA DÉCLARATION OFFICIELLE CONCERNANT LE CONTENU DU GUIDE D'ÉTUDES EN LIGNE

Disponible seulement sur demande.